



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 8 octobre 2019 — N° 68

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois organismes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour leur soutien à la communauté anglophone.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ruth Zilversmit Kovac, conseillère municipale de la ville de Côte-Saint-Luc.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme Fonds Ange-gardien Harricana pour son soutien aux élèves de la commission scolaire Harricana.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de soutenir la mission du mouvement des Chevaliers de Colomb.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de Tourisme Montréal.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de saluer la vision d'étudiants en aménagement du territoire et en architecture en ce qui concerne des grands projets d'aménagement urbain.

8 octobre 2019

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la ville d'Otterburn Park.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Mathieu, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Stéphane Roy, président-directeur général de l'entreprise Les Serres Savoura Danville inc., et à son fils, Justin Roy-Séguin.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la 10^e Semaine pour l'école publique.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner la visite à l'Assemblée nationale d'élèves des écoles de la circonscription de Laval-des-Rapides.

À 13 h 53, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

8 octobre 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 du Bureau de la sécurité privée.
(Dépôt n° 1036-20191008)

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Centre hospitalier de l'Université de Montréal;
(Dépôt n° 1037-20191008)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.
(Dépôt n° 1038-20191008)

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales pour la période 2019-2023.
(Dépôt n° 1039-20191008)

M. Lacombe, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de la Famille.
(Dépôt n° 1040-20191008)

8 octobre 2019

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 29 mai 2019 par M. Gaudreault (Jonquière) concernant l'abolition des sacs de plastique à usage unique dans les commerces;

(Dépôt n° 1041-20191008)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 mai 2019 par Mme Montpetit (Maurice-Richard) concernant l'installation de stations de remplissage de lave-glace;

(Dépôt n° 1042-20191008)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 juin 2019 par Mme Hébert (Saint-François) concernant le respect des droits et le maintien des services aux personnes âgées demeurant dans les résidences privées;

(Dépôt n° 1043-20191008)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 juin 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant la protection de l'eau de la rivière Richelieu;

(Dépôt n° 1044-20191008)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 13 juin 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant le retrait de tous les signes religieux de l'enceinte de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 1045-20191008)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 juin 2019 par Mme Dorion (Taschereau) concernant la mise en œuvre d'initiatives pour lutter contre la pollution causée par les mégots de cigarette;

(Dépôt n° 1046-20191008)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 juin 2019 par Mme Ghazal (Mercier) concernant la réduction des nuisances liées aux circulaires;

(Dépôt n° 1047-20191008)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 septembre 2019 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) concernant la création d'un registre des loyers obligatoire et public;

(Dépôt n° 1048-20191008)

8 octobre 2019

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 septembre 2019 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la sauvegarde de l'ancien Institut des Sourdes-muettes;

(Dépôt n° 1049-20191008)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 septembre 2019 par Mme Rizqy (Saint-Laurent) concernant un dépôt de garantie lors de la signature d'un bail de logement.

(Dépôt n° 1050-20191008)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Fournier (Marie-Victorin) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 9 octobre 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1051-20191008)

Dépôts de rapports de commissions

Mme IsaBelle (Huntingdon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 1^{er} et 3 octobre 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1052-20191008)

8 octobre 2019

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 3 octobre 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions.

(Dépôt n° 1053-20191008)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE conformément aux articles 5 et 5.2 de la Loi concernant la lutte contre la corruption (chapitre L-6.1), monsieur Frédérick Gaudreau, commissaire à la lutte contre la corruption par intérim, soit nommé commissaire à la lutte contre la corruption pour un mandat de sept ans à compter des présentes.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 5 de la Loi concernant la lutte contre la corruption, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **190** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **1**

8 octobre 2019

Mme Nichols (Vaudreuil), conjointement avec Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le bris de la digue de Sainte-Marthe-sur-le-lac; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des conclusions de la Commission Viens exprimées le 30 septembre 2019 quant à la responsabilité de l'État québécois envers les constats accablants et douloureux énoncés dans le son rapport;

QU'elle reconnaisse, comme l'ont affirmé les chefs de toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale, l'importance de poser des gestes concrets, dès maintenant, afin de mettre un terme à la discrimination envers les membres des Premières nations et des Inuits et de tisser des rapports égalitaires avec ceux-ci;

QU'elle prenne acte que le rapport de la commission Viens appelle le gouvernement du Québec à reconnaître et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, une recommandation que formulait également le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées déposé en mai dernier;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de reconnaître les principes et de s'engager à négocier la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones avec les Premières nations et les Inuits.

8 octobre 2019

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **191** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la promotion et la protection de la langue française; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Richard (Duplessis) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse officiellement la Semaine de la réhabilitation sociale, une initiative de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, qui se déroulera cette année du 14 au 18 octobre 2019;

QU'elle souligne son importance afin de favoriser la discussion, dans l'espace public, des enjeux et valeurs liés à la réhabilitation sociale;

QU'elle affirme que la réinsertion sociale est la meilleure façon de réduire les risques de récidive des personnes contrevenantes et, ce faisant, de protéger la population à long terme;

8 octobre 2019

QU'elle reconnaisse à ce titre le rôle essentiel joué par les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique, qui depuis 50 ans, privilégient une approche axée sur la réinsertion sociale, reconnue ici comme à l'étranger;

QU'elle reconnaisse également la précieuse contribution de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, qui, à travers ses 63 organismes communautaires et ses 2 regroupements, participe activement à la réintégration sociale et communautaire des personnes contrevenantes;

Enfin, que l'Assemblée nationale salue les efforts de tous ceux qui, souvent dans l'ombre, encadrent et accompagnent les personnes contrevenantes dans leur réinsertion sociale afin de devenir des citoyens respectueux des lois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), présente une motion concernant les présentes élections fédérales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 10 octobre 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

8 octobre 2019

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Syndicat de la Fonction publique et parapublique du Québec
Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Fédération autonome de l'enseignement
Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, une minute au deuxième groupe d'opposition et une minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE le ministre responsable de l'Administration gouvernementale soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

8 octobre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions.

8 octobre 2019

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 9 octobre 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale s'engage à doter le Québec d'une constitution québécoise formelle d'ici la fin de la présente législature.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 octobre 2019, sur la motion de report proposée par M. Derraji (Nelligan) dans la cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité.

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 192 en annexe)

Pour : **41** Contre : **64** Abstention : **0**

8 octobre 2019

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Derraji (Nelligan) à M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, portant sur le sujet suivant : « Le fait que peu d'immigrants ont été sélectionnés via le système ARRIMA, alors que le Québec actuellement en pénurie de main-d'œuvre »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « La nécessité pour le gouvernement caquiste de déposer toutes les études sur le 3^e lien, ainsi que d'entendre le directeur du bureau de projet en commission parlementaire »;
- le troisième, sur une question adressée par M. Polo (Laval-des-Rapides) à M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, portant sur le sujet suivant : « Le retrait nécessaire du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité ».

À 18 h 38, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

8 octobre 2019

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ciccone (Marquette) dépose :

La copie d'un sondage réalisé auprès de la population québécoise concernant la réglementation d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 1054-20191008)

Le débat est ajourné au nom de Mme Sauvé (Fabre).

À 21 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 9 octobre 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

8 octobre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Frédéric Gaudreau soit nommé commissaire à la lutte contre la corruption :

(Vote n° 190)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Asselin (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Birnbaum (PLQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Boulet (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	(Champlain)	(Berthier)	
Dorion (QS)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)	
	(Lotbinière-Frontenac)		

ABSTENTIONS - 1

Fournier (IND)

8 octobre 2019

Sur la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 191)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Prévost)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lafortest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)	

8 octobre 2019

Sur la motion de report de M. Derraji (Nelligan) :

(Vote n° 192)

POUR - 41

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bérubé (PQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Polo (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Robitaille (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
Dufour (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)	